

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Limoilou

Le 7 avril 2024 à 10 h



Pour participer à votre assemblée générale annuelle, vous pouvez :

vous rendre au Cégep Limoilou (campus de Québec), salle Sylvain-Lelièvre
ou

assister virtuellement à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisselimoilou

L'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode hybride**, c'est-à-dire que les membres pourront y participer en présentiel ou de manière virtuelle pour **voter séance tenante** sur certains sujets, alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé**, qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration



Élection au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2024 à 15 h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

CAUCHON, Marie-Michèle

PETLINA, Natalia

DAUTOVIC, Dajana

PLAMONDON, Olivier

LABERGE, Yves

VALLÉE, Jean-François

LAVOIE, France

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisselimoilou ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 18 mars 2024

Marie-Michèle Cauchon, secrétaire